

# E 3601

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2006-2007

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 31 juillet 2007

---

Enregistré à la Présidence du Sénat le 31 juillet 2007

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Projet de budget rectificatif** d'installation et de fonctionnement du C.SIS  
pour 2007.

11725/07 SIRIS 135.

**FICHE DE TRANSMISSION DES PROJETS D'ACTES  
DES COMMUNAUTES EUROPEENNES ET DE L'UNION EUROPEENNE**

- article 88-4 de la Constitution -

**INTITULE**

*11725/07 SIRIS 135 COMIX 661*

Projet de budget rectificatif d'installation et de fonctionnement du C.SIS pour 2007.

<b>N A T U R E</b>	<b>S.O.</b> Sans Objet	<p><b>Observations :</b></p> <p>Comme dans le cas du projet de modification du règlement financier concernant les faits relatifs à l'installation et à l'utilisation du C.SIS Schengen pour 2007, qui a donné lieu à l'avis du Conseil d'Etat en date du 4 juin 2007, il y a lieu de regarder cette note de la délégation française au comité de l'article 36 comme un projet d'acte transmis au Conseil.</p> <p>Son objet étant l'adoption du budget rectificatif d'installation et de fonctionnement du C.SIS pour 2007, il revêt un caractère législatif et il y a lieu de le transmettre au Parlement.</p>
	<b>L</b> Législatif	
	<b>N.L.</b> Non Législatif	
<p>Date d'arrivée au Conseil d'Etat :</p> <p align="center">24/07/2007</p>		
<p>Date de départ du Conseil d'Etat :</p> <p align="center">31/07/2007</p>		



**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 19 juillet 2007**

**11725/07**

**LIMITE**

**SIRIS 135  
COMIX 661**

**NOTE**

---

de:	la délégation française
au:	Groupe «SIS/SIRENE» (comité mixte UE/Islande, Norvège, Suisse)
n° doc. préc.:	7441/1/06 REV 1 SIRIS 57 COMIX 276 6970/07 SIRIS 52 COMIX 243 7954/07 SIRIS 67 COMIX 325
Objet:	Projet de budget rectificatif d'installation et de fonctionnement du C.SIS pour 2007

---

Conformément au règlement financier du C.SIS (SCH/Com-ex (93) 16 rév. 2 et SCH/Com-ex (97) 35), tel qu'amendé par la Décision du Conseil 2007/472/CE du 25 juin 2007<sup>1</sup>, la délégation française présente ci-après un deuxième projet de budget rectificatif d'installation et de fonctionnement du C.SIS pour l'année 2007.

Bien qu'une première révision de ce budget ait déjà été approuvée par le Conseil le 12 juin 2007 (voir doc. 7954/07 SIRIS 67 COMIX 325), la présente révision de ce budget s'impose due à deux événements majeurs et exceptionnels qui ont pour effet de modifier profondément la structure du présent budget :

- le report à la fin 2008 de la mise en exploitation du système SIS II ;
- la décision du Conseil JAI du 5 décembre 2006 d'étendre le SIS 1+ en vue d'y intégrer neuf nouveaux états membres avant la fin de l'année 2007 (projet SISone4ALL).

---

<sup>1</sup> JO L 179 du 7.7.2007, p. 50.

Ce plan est établi à des fins de rectifications budgétaires et ne se substitue donc à aucune décision implicite quant à la réalisation d'une option liée à des coûts repris ci-dessous. Il a été élaboré en se fondant sur les hypothèses suivantes :

## 1. Budget d'installation

Les postes suivants sont prévus :

- Remplacement de logiciels et de matériels obsolètes : Cette somme est provisionnée ici pour faire face à tout aléa nécessitant un éventuel remplacement de matériel et/ou de logiciel obsolète des systèmes de production et de test du C.SIS 1+R.
- Evolutions de la configuration logicielle et matérielle du C.SIS : Cette rubrique couvre les modifications et extensions probables de la configuration réseau et sécurité et du logiciel de communication du SIS, ainsi que de l'application du C.SIS 1+R, rendues nécessaires ou souhaitables à la suite du report de la migration vers SIS II.
- Mise en œuvre de SISone4ALL : Cette somme correspond au prix de l'ensemble des matériels, logiciels et prestations d'ingénierie spécifiques au projet SISone4ALL imputées au budget commun du C.SIS, incluant essentiellement :
  - l'extension du logiciel du C.SIS lui permettant de supporter davantage de N.SIS,
  - l'extension des ressources de test du C.SIS lui permettant d'exécuter des tests simultanément avec deux ou trois N.SIS,
  - l'installation dans les neuf nouveaux N.SIS du composant logiciel standard de communication du SIS (N.COM).
- Prestations d'expertise relatives au projet SISone4ALL : Il s'agit de l'assistance exceptionnelle nécessitée par le chef de projet du C.SIS pour mener à bien la partie du projet SISone4ALL sous la responsabilité du C.SIS. Ces prestations sont constituées d'activités de suivi de projet, notamment : établissement des plans de tests et du plan de migration, validation des résultats des tests, validation technique des documents délivrés par les fournisseurs, analyse de problèmes techniques.
- Prestations d'expertise relatives au C.SIS 1+R et au SISNET : Cette somme répond à la nécessité de prolonger les prestations d'assistance au chef de projet du C.SIS dans les domaines suivants :

- activités résiduelles de la rénovation technique du C.SIS 1+ effectuée en 2005 et 2006 (projet C.SIS 1+R),
  - évolutions de la configuration logicielle et matérielle du C.SIS définies plus haut,
  - expertise apportée au groupe SIS-TECH pour la mise à niveau du réseau SISNET,
  - opérations de mise à niveau de certains logiciels de base, prévues à la fin de l'année 2007 dans le cadre de la maintenance forfaitaire du C.SIS 1+R.
- Prestations d'expertise relatives au projet SIS II : Cette somme sert à couvrir le besoin d'analyse des documents du projet SIS II, dans le but d'évaluer l'impact des phases de test des pays pour SIS II, de migration et de mise en exploitation de SIS II.

Le budget rectificatif d'installation du C.SIS pour 2007 s'élèverait ainsi à **3 570 000 EUR**.

## 2. Budget de fonctionnement

Les différents postes sont reconduits pour des montants quasiment stabilisés ou légèrement revus – à la hausse ou à la baisse – pour tenir compte des évolutions observées durant l'année écoulée. Les postes suivants appellent des observations particulières :

- Le poste « maintenance forfaitaire du système » a été augmenté pour tenir compte du surcoût dû à l'extension matérielle et logicielle de l'environnement de test du C.SIS, décidée par le Conseil pour faire face aux exigences de planning du projet SISone4ALL.
- Les postes « consommables informatiques » et « renouvellement des matériels informatiques » ont été ajustés en fonction des renouvellements effectués ces dernières années. En outre, les contraintes du projet SISone4ALL exigent l'augmentation des performances de certains postes de travail. En outre, le poste « renouvellement des matériels informatiques » est renommé « renouvellement des moyens informatiques » pour lever l'ambiguïté du mot « matériel » qui semble exclure les licences logicielles.
- Le poste « formation » a été augmenté en prévision de formations rendues nécessaires par les extensions du C.SIS. Note : un montant plus élevé était prévu dans la version initiale du présent document pour couvrir la formation à SIS II nécessaire aux équipes d'exploitation. Compte tenu du report de la mise en exploitation de SIS II, ce montant sera également reporté.

- Le poste « bureautique et fonctionnement du secrétariat » a été renommé en « équipement de bureau et fonctionnement du secrétariat » pour lever l'ambiguïté sur ce poste qui n'inclut pas d'équipements informatiques ni de logiciels.

Le budget rectificatif de fonctionnement du C.SIS pour 2007 s'élèverait ainsi à **2 305 000 EUR**.

En conséquence, le budget rectificatif total du C.SIS pour 2007 s'élèverait à **5 875 000 EUR**.

**Le groupe SIS/SIRENE est invité à approuver ce projet de budget rectificatif et à solliciter l'accord du Comité de l'article 36 et du Conseil.**

**BUDGET RECTIFICATIF D'INSTALLATION  
DU C.SIS POUR 2007**

(en EUR)	<b>2007</b>
<b>INSTALLATION</b>	<b>3 570 000</b>
Remplacement de logiciels et de matériels obsolètes	20 000
Evolutions de la configuration logicielle et matérielle du C.SIS	800 000
Mise en œuvre de SISone4ALL	2 150 000
Prestations d'expertise relatives au projet SISone4ALL	400 000
Prestations d'expertise relatives au C.SIS 1+R et au SISNET	50 000
Prestations d'expertise relatives au projet SIS II	150 000

**BUDGET RECTIFICATIF DE FONCTIONNEMENT  
DU C.SIS POUR 2007**

NATURE des DEPENSES	COUTS (EUR)	TOTAUX (EUR)
<b>Frais d'exploitation et de fonctionnement</b>		
<i>1. Maintenance Informatique</i>		
Maintenance forfaitaire du système .....	1 200 000	
Consommables informatiques .....	15 000	
Renouvellement des moyens informatiques .....	25 000	
<i>2. Entretien et fonctionnement des locaux</i>		
Nettoyage .....	<i>payé par la France</i>	
Loyers et charges .....	<i>payé par la France</i>	
Téléphone .....	30 000	
Climatisation (10% remboursés par les pays) .....	15 000	
Electricité et fluides .....	<i>payé par la France</i>	
Travaux d'entretien .....	<i>payé par la France</i>	
Divers .....	5 000	
<b><i>S/Total exploitation et fonctionnement</i></b>		<b>1 290 000</b>
<b>Mobilier, équipement et fournitures</b>		
Mobilier .....	<i>payé par la France</i>	
Équipement de bureau et fonctionnement du secrétariat .....	15 000	
<b><i>S/Total mobilier, équipement et fournitures</i></b>		<b>15 000</b>
<b>Documentation, relations publiques, formation</b>		
Achat de livres et documents .....	5 000	
Accueil des visiteurs et stagiaires .....	5 000	
Frais de formation .....	40 000	
<b><i>S/Total documentation, R.P., formation</i></b>		<b>50 000</b>
<b>Personnel</b>		
4 ingénieurs d'exploitation .....	300 000	
8 opérateurs de saisie .....	400 000	
3 ingénieurs de tests .....	190 000	
Déplacements .....	60 000	
<b><i>S/Total personnel</i></b>		<b>950 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 305 000</b>